



Dépêche 165/01

Renouvellement des Conseils Départementaux d'Administration des Services Sociaux

La DPMA a envoyé aux présidents des CDASS la nouvelle répartition des sièges, qu'il est donc possible de leur demander. Après vérifications, elle devrait être communiquée aux syndicats prochainement.

Paris le 14 décembre 2001